

**PROJET EDUCATIF**

**SERVICE JEUNESSE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES**  
**ASPRES**

**ANNEE 2020**



## 1/CONTEXTE

La communauté de communes des Aspres soutient dans le cadre de sa compétence optionnelle « enfance et jeunesse » des actions éducatives sur son territoire.

Pour mener ces actions, plusieurs services ont été mis en places.

Un service petite enfance, un service enfance et un service jeunesse.

Le service jeunesse s'articule autour de deux services majeurs :

- **Le Point information jeunesse des Aspres.**
- **L'accueil de loisirs multi sites adolescents des Aspres.**

En lien avec ces deux services, **un travail de médiation** est développé en direction des jeunes qui décrochent des institutions et structures éducatives traditionnelles. Des publics souvent en décrochage scolaire, en manque d'activités socialisantes et qui manifestent des conduites à risque ( incivilités, drogues) sur le territoire.

## 2/OBJECTIFS GENERAUX :

Accompagner la jeunesse locale à devenir des **citoyens responsables, autonomes, socialisés, épanouis et acteurs** sur leur territoire.

## 3/ OBJECTIFS OPERATIONNELS

**Favoriser l'accessibilité à l' information** en mettant à disposition des ressources documentaires, numériques, en menant des animations qui sensibilisent, orientent, conseillent, développent des connaissances et de la réflexion.

**Favoriser de l'accessibilité à des loisirs** en proposant des tarifs abordables pour tous, des moyens de transports sur l'ensemble du territoire, des locaux, du matériel, du personnel qualifié, des moyens financier, des activités qui divertissent, développent des capacités physiques, intellectuelles, artistiques, morales.

**Favoriser de la mixité sociale et territoriale**, en créant du lien, en accompagnant des projets qui rassemblent, permettent les rencontres, les échanges, le partage.

**Favoriser un accompagnement individuel et collectif** pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société, dans la vie locale, et enfin développer des comportements sociaux favorables, au bien être de chacun, à son environnement naturel, familial et social.

### **3/ LES MOYENS**

#### **Les locaux :**

**Le Point Information jeunesse des Aspres:** Espace numérique, espace bureau, espace documentation au niveau du rez de chaussée de la maison des jeunes et de la culture de Thuir.

Service qui sera intégré dans la future maison France services qui doit prendre place au niveau de la maison des jeunes de Thuir.

#### **L'accueil de loisirs adolescents inter - communal multi sites**

##### **Sur Thuir :**

Une salle au niveau de l'espace Léon Blum utilisé dans le cadre de l'accueil espace jeunes et de l'accueil activités loisirs 14 – 17 ans. Un lieu ponctuel en attendant la mise en place de nouveaux locaux sur la ville de Thuir.

La Halle des sports de la ville de Thuir utilisée uniquement sur les vacances scolaires pour accueillir la section loisirs 11 – 14 ans. Un lieu ponctuel en attendant la mise en place de nouveau locaux sur la ville de Thuir.

##### **Sur Fourques :**

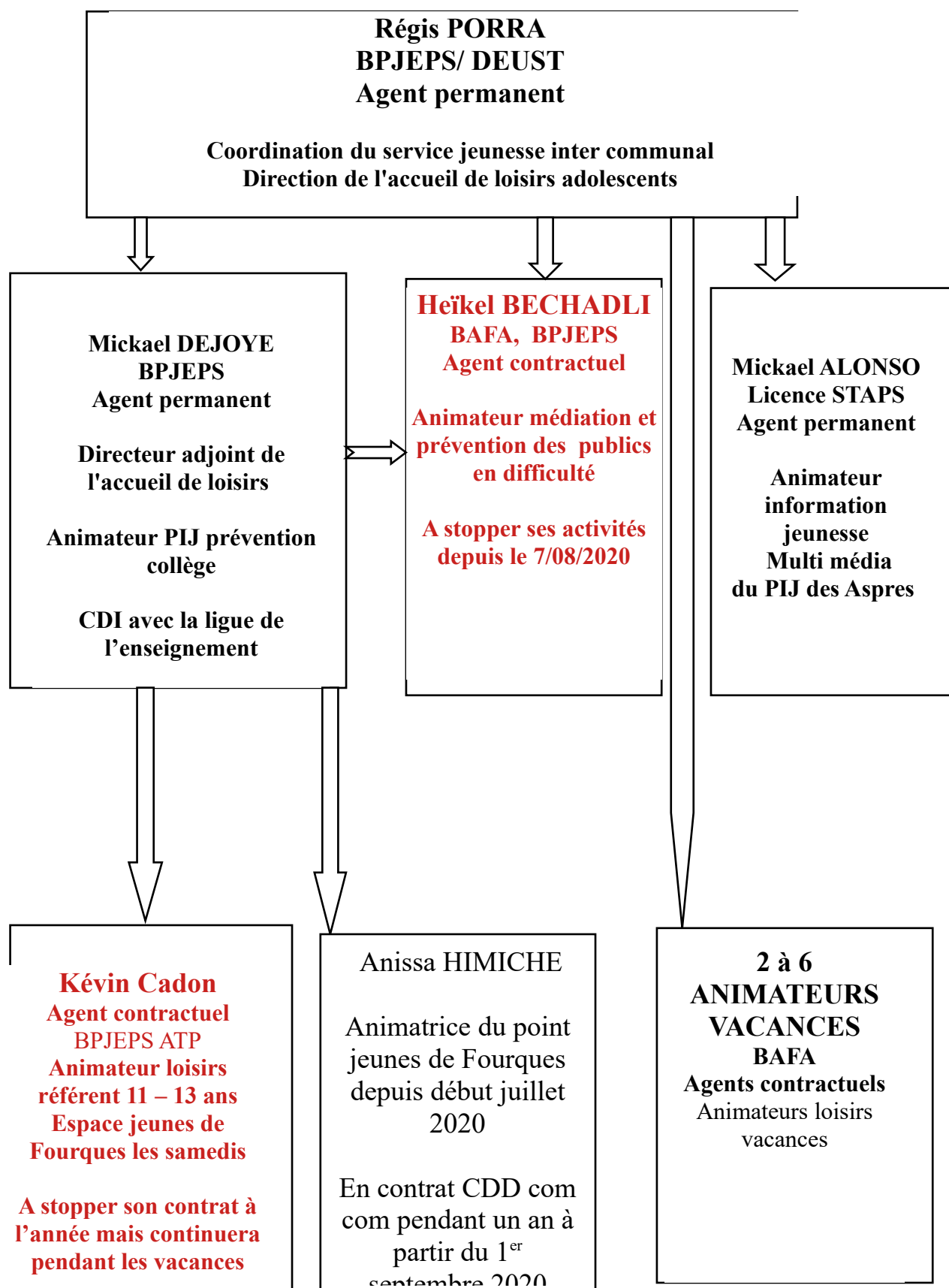
Une salle de jeux sur l'aire de loisirs de la ville de Fourques, utilisée pour l'accueil espace jeunes et l'accueil activités 14 – 17 ans.

**Remarque :** Toutes les infrastructures sportives et culturelles des communes présentent sur le territoire inter-communal peuvent être mises avec autorisations des mairies, à la disposition du service de façon ponctuelle pour différents projets.

#### **Le budget : Voir document annexe**

**Le service jeunesse dispose d'un budget général de 295 000 €**

## Le Personnel :



## **Les transports :**

**Minibus :** Le service dispose toute l'année d'un minibus loué par la communauté de communes des Aspres, d'un second minibus de façon ponctuelle loué par la mairie de Thuir. De un à deux minibus loués uniquement pour les vacances scolaires ou projets spécifiques.

**Transports collectifs :** Le service fait appel à un transporteur privé pour les activités en grand groupe à l'extérieur, et l'acheminement journalier des jeunes sur les sites d'accueil pendant les vacances.

## **Matériels :**

- Pédagogique : Jeux de société, jeux sportifs, billard, baby-foot.
- Informatique : Ordinateurs, logiciel d'inscription et de facturation, imprimante, photocopieur.
- Mobiliers : Frigos, tables, chaises, bureaux, présentoirs de documentation.

## **4/ PERIODES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

**PIJ des Aspres :** Toute l'année du lundi au samedi de 14h à 19h.

### **Accueil de loisirs multi sites adolescents :**

**En Période périscolaire :** Lundi, Mardi, jeudi, vendredi de 16h à 19h, le mercredi de 14h à 19h.

**Période extrascolaire :** Les Samedis de 14h à 19h

Vacances scolaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h45 à 18h30, et le samedi de 14h à 19h..

**Travail de médiation :** Toute l'année du mardi au samedi de 14h à 19h en accueil fixe espace jeunes. Les horaires et les périodes de fonctionnement sont adaptables en fonction des projets d'activités menés et du travail de terrain extérieur à conduire.

**Périodes de fermeture :** Deux dernières semaines d'août, semaine de jour de l'an.

## **5/ MODALITES D'ACCEUILS**

### **Accueil de loisirs multi sites adolescents**

#### **Deux modes d'accueils sont proposés :**

- Un mode d'accueil activité loisirs sous condition d'inscription et de tarification.
- Un mode d'accueil espace jeunes en accès libres sous condition d'inscription et

d'adhésion.

Le mode d'accueil activité loisirs s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Le mode d'accueil espace jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans.

### **Modalités d'inscription :**

#### **Jeunes âgés de 11 ans :**

Remplir et signer un dossier d'inscription loisirs 11 ans

- Une autorisation à participer aux activités de loisirs proposées sur cette tranche d'âge.
- Un règlement intérieur activité.
- Des renseignements ( date de naissance, adresse, contact) sur le jeune et le ou les responsables légaux ( contact, situation sociale, adresse).

**Documents sont à fournir :** Copie des vaccinations ou attestation des vaccinations à jour du médecin, et attestation d'assurance de responsabilité civile, attestation médicale d'aptitude physique pour des activités spécifiques.

#### **Pour les jeunes de 12 à 17 ans.**

Remplir et faire signer par un responsable légal un dossier d'inscription loisirs 12 – 17 ans.  
(dossier service jeunesse actuel).

- Une adhésion de 2€ valable sur l'année scolaire
- Deux autorisations à signer par au moins un responsable légal, pour fréquenter l'espace jeune et une pour s'inscrire et participer aux activités de loisirs.
- Deux règlements intérieurs : un pour l'espace jeune ( signature du jeune inscrit et d'au moins un responsable égal)et un pour les activités à signer par au moins un responsable légal.
- Des renseignements ( date de naissance, adresse, contact) sur le jeune et le ou les responsables légaux ( contact, situation sociale, adresse)
- 

**Documents sont à fournir :** Copie des vaccinations ou attestation des vaccinations à jour du médecin, et attestation d'assurance de responsabilité civile, attestation médicale d'aptitude physique pour des activités spécifiques.

### **Le Point Information jeunesse :**

C'est un accueil sans rendez-vous suivant les horaires et périodes d'ouvertures.

Il s'adresse à tous publics âgés de plus de 11 ans.

L'accompagnement à l'information est réalisé gratuitement sans inscription.

Pour le multimédia est en accès gratuit et un accompagnement est proposé pour les démarches administratives, d'insertion, de projet de jeunes et de vie quotidienne.

### **La médiation :**

Ce service s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 20 ans. En ce qui concerne l'accueil fixe sur l'espace jeunes et la participation à des activités de loisirs, il faudra faire remplir aux mineurs un

dossier d'inscription service jeunesse. En ce qui concerne les majeurs accueillis, il le seront à condition de manifester un engagement et une implication active pour le service.

Un travail de terrain sera assuré également à l'extérieur du lieu d'accueil pour rencontrer, créer du lien.

## **6 / LES ACTIONS :**

### **6/1 : Accueil de loisirs adolescents :**

Ce service propose des activités de loisirs dans le cadre des périodes de vacances scolaires, mais aussi sur les temps libres de la période scolaire .

Pendant les vacances afin de s'adapter et répondre au mieux aux caractéristiques et besoins des adolescents, les projets d'activités de loisirs sont programmés et organisés à travers trois catégories d'âges.

La section 11 – 12 ans, la section 13 – 14 ans et la section 15 – 17 ans.

Pendant les temps libres sur la période scolaire les projets d'activités seront proposés en fonction des objectifs éducatifs et pédagogiques proposés par catégorie d'âge ou non.

### **Seront proposés des :**

- . Activités sportives et culturelles , des grands jeux délocalisés sur le territoire.
- . Animations cuisine.
- . Sorties attractives ou thématiques (environnement, patrimoine, santé....) .
- . Séjours transfrontaliers, culturels, sportifs de pleine nature en hiver et l'été d'une durée de 3 à 7 jours, déclaré en séjour vacances ou séjour court.
- . Camps thématiques de 1 à 2 nuits déclarés en séjour court ou activité accessoires sur les périodes des vacances.
- . Actions citoyennes (chantiers, solidarité, inter génération, festivité, etc...) en lien avec des projets de sorties ou séjours qui valorisent les jeunes.
- . Activités association junior : Soutenir et accompagner des projets de jeunes ( sorties, événements, séjour,..) organisés dans les périodes extrascolaires et périscolaires.
- . Atelier de danse hip-hop

### **6/2 : Le Point Information Jeunesse**

Des permanences informations sont proposées deux fois par semaine au collège de Thuir, et une fois par semaine au collège d'Elne. A travers les outils de documentation et outils pédagogiques, les animateurs proposent de l'écoute, un accompagnement à l'information et des animations thématiques.

Des actions de prévention sur les addictions sont conduites en collaboration avec le collège de Thuir.

Une bienveillance sur les réseaux sociaux est assurée par l'animateur informateur jeunesse dans le cadre du dispositif promeneur du net.

Des activités thématiques sont proposées régulièrement sous forme ludique dans le cadre des activités de loisirs proposées pendant les vacances sur les deux catégories d'âges.

Des actions sont proposées pendant l'année sur la mobilité, l'insertion et l'orientation professionnelle en lien avec les partenaires locaux qui agissent dans ces domaines.

Un blog et des outils de communication sur les réseaux sociaux sont animés et actualisés quotidiennement par l'animateur informateur jeunesse.

Une actualisation et organisation documentaire sont assurées quotidiennement au niveau de l'espace information.

### **6/3 : La médiation**

Un agent d'animation, diplômé d'un BPJEPS LTP développe un travail de médiation en direction des jeunes âgés de 12 à 20 ans qui décrochent des institutions et associations ordinaires.

Des publics qui présentent souvent des comportements sociaux déviant.

Un lieu d'accueil est proposé sur Thuir au niveau du site de Léon Blum.

Ce lieu permet aux jeunes de se retrouver, s'occuper, avoir une écoute et un accompagnement.

Se retrouver dans un lieu encadré, sécurisé, s'occuper pour ne pas être passifs et tentés à des comportements déviant.

Ecoute pour prendre en compte les besoins et attentes de chacun.

Accompagner pour les conseiller et orienter dans leurs parcours d'insertion, leur santé, et enfin sur des projets d'activités qui les épanouissent, leur redonnent du sens à leur vie et les valorisent.

Un travail de terrain doit être réalisé à l'extérieur du lieu d'accueil pour rencontrer des publics qui n'y viennent pas, au niveau de la ville de Thuir, et quand le besoin se fait sentir dans les autres communes du territoire inter-communal des Aspres.

Ce travail consistera à créer du lien pour développer de la confiance, apporter une écoute pour conseiller, orienter suivant les besoins et attentes identifiés, proposer un accompagnement individuel et collectif pour conduire des projets épanouissant et valorisant.

Pour conduire cette mission de médiation, l'agent d'animation travaillera en étroite collaboration avec l'animateur informateur jeunesse du Point Information Jeunesse des Aspres, le directeur et les animateurs de l'accueil de loisirs adolescent inter-communal des Aspres.

Il devra également développer du partenariat avec tous les acteurs locaux qui agissent dans les domaines de la prévention, insertion et éducation.

*Il est intéressant de développer ce travail également au niveau du Point Jeunes de Fourques avec le recrutement d'une animatrice qui aura pour mission de dynamiser l'espace jeunes en ciblant les publics grands ados avec des comportements sociaux préoccupants.*

## **11/ LE PARTENARIAT :**

**Les élus de la communauté :** Le Président, l' élu référent enfance jeunesse communautaire, les élus Jeunesse des communes membres.

**La future maison France services.**

**Les jeunes :** Commission jeunes hip – hop, conseils municipaux de jeunes de Thuir, groupes actions Citoyennes, association junior des Aspres.



**Les parents :** A travers des réunions de préparation d'activités et des bilans d'activités, les actions de parentalité.

**La CAF :** Dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

**L'Etat :** Dans le cadre du contrat éducatif local, du dispositif Ville Vie Vacances, du fond interministériel de

Prévention de la délinquance, de la Mildeca, de la labellisation information jeunesse.

**Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance :** Commission qui se réunit

Mensuellement pour les problématiques de délinquance.

**Le conseil départemental :** Soutien actions, stage aide au permis.

**Le collège de Thuir et le collège d'Elne :** Communication activités, partenariat sur les actions de prévention.

**Les services petite enfance et enfance de la communauté de communes des Aspres.**

**La mission locale d'insertion jeunes du secteur des aspres.**

**Le tissu associatif local :** foyers ruraux du territoire, associations sportives, culturelles et caritatives locales.

**Ufologue et La ligue de l'enseignement.**

## **12 / LA COMMUNICATION :**

**Les programmes vacances :** Ils présentent les activités proposées pour chaque vacance, informent sur les modalités et le fonctionnement de chaque section d'âge.

Ils sont réalisés 15 jours avant chaque vacance scolaire, envoyés par courrier à tous ceux qui sont inscrits au service jeunesse.

Ils sont disponibles en ligne sur le blog internet du service et en version papier dans les espaces jeunes et le Point Information Jeunesse.

Ils sont communiqués par voie d'affichage au niveau de chaque mairie du territoire inter-communal.

**La presse :** Articles de presse qui annoncent ou font des retours sur des activités.

**Le collège de Thuir et d'Elne:** Par voie d'affichage dans le cadre de la permanence assurée par le Point Information Jeunesse, les lundis et vendredis de 13h à 14h pour le collège de Thuir, et de 12h45 à 14h les jeudis au collège d'Elne.

**Permanences information et inscription dans les mairies de Banyuls dels Aspres , St Jean Lasseille et Brouilla:** Elles sont réalisées deux semaines avant chaque début de vacance, le mercredi et le samedi après-midi.

**Un blog internet :** <http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr>.

Un support de communication moderne permettant aux jeunes et aux familles de suivre l'actualité des activités du service en ligne, de faire des commentaires et d'avoir des liens avec les réseaux associatifs locaux et différents partenaires agissant dans le domaine de la jeunesse.

**Le site internet de la communauté de communes des Aspres :** <http://cc-aspres.fr>

**Les réseaux sociaux :** Facebook.

# ANNEXES